

RAPPORT ANNUEL DES NOTAIRES DE FRANCE

FAMILLE
IMMOBILIER
ENTREPRISES
COLLECTIVITÉS
INTERNATIONAL

Vivre et innover ensemble

2017




Notaires
de France

LE NOTARIAT EN 2017

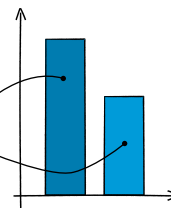


11763

NOTAIRES

6 678 HOMMES

5 085 FEMMES



986 000

ACTES DE VENTES
DE LOGEMENTS ANCIENS



PRÉSENCE NOTARIALE
DANS LE MONDE

87 PAYS



+ de **7 Mds €**
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



+ de **22 Mds**
D'EUROS D'IMPÔTS COLLECTÉS



0,1 %

DE CONTENTIEUX



FLASHEZ CE CODE
POUR ACCÉDER
À LA VERSION
NUMÉRIQUE



+ DE **4 MILLIONS**



D'ACTES
AUTHENTIQUES
ÉTABLIS

2,4 MILLIONS
D'ACTES AUTHENTIQUES
ÉLECTRONIQUES



3 560 000

VISITEURS
SUR NOTAIRES.FR

10 MILLIONS
DE PAGES VUES

5 189 000
CONNEXIONS



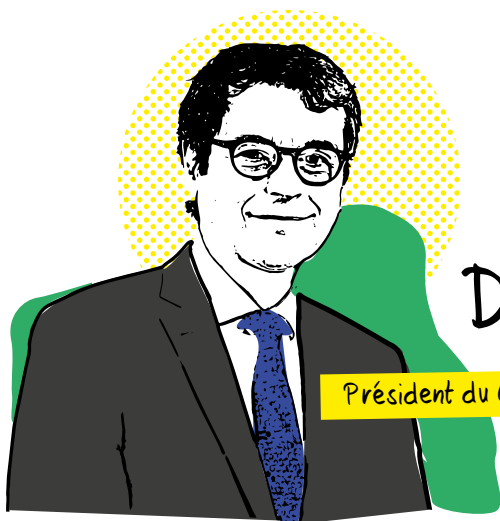
473 000
VUES
SUR YOUTUBE



16 676
« J'AIME »
SUR FACEBOOK



12 416
FOLLOWERS
SUR TWITTER



Didier Coiffard

Président du Conseil supérieur du notariat

En vidéo disponible sur
www.notaires.fr

VIVRE ET INNOVER ENSEMBLE

Ce traditionnel rapport annuel dresse un bilan de nos missions au service de tous : l'État et les citoyens, les familles, le logement et l'immobilier, les entreprises, l'économie et le développement local, l'Europe et l'action internationale. Au service de la paix sociale et de la prospérité économique, nous avons sans cesse à l'esprit la satisfaction du citoyen, notre client, au-delà même de l'acte pour lequel il nous sollicite.

Agents de la confiance publique, nous sommes désormais près de 12 000 notaires et plus de 50 000 collaborateurs au service de tous, et partout sur le territoire, dans les grandes agglomérations comme dans les villes de taille plus modeste, mais aussi dans les territoires ruraux.

Vivre ensemble et innover ensemble sont nos fils rouges. C'est ainsi que l'année 2017 a vu la naissance de nouveaux outils technologiques. Qu'il s'agisse de la plateforme interactive Notaviz qui offrira bientôt des services supplémentaires à nos concitoyens, ou encore de la mise en place progressive de la visioconférence, ouvrant la voie aux actes électroniques à distance. Tous ces outils, et les nombreux autres à venir comme la blockchain notariale dans les mois qui viennent, ont un seul et même objectif : faciliter et sécuriser l'environnement juridique de chacune et de chacun.

02 LES CHIFFRES DU NOTARIAT EN 2017
03 ÉDITO

06 LES NOTAIRES AU SERVICE DE L'ÉTAT ET DES CITOYENS

- Assurer un service juridique de proximité
- Agir pour la justice préventive
- Collecter gratuitement pour l'État et les collectivités
- Collecter et diffuser les prix de l'immobilier
- S'engager et proposer

16 LES NOTAIRES AU SERVICE DE LA FAMILLE

- Rédiger les actes
- Accompagner les familles
- Le notaire, acteur du divorce
- Un fichier pour le PACS
- Conserver la mémoire
- Focus : dématérialisation, la révolution numérique du notariat

22 LES NOTAIRES AU SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'IMMOBILIER

- Le référent désigné
- Œuvrer à la transparence du marché
- Les prix et les tendances

28 LES NOTAIRES AU SERVICE DU MONDE DE L'ENTREPRISE, DE L'ÉCONOMIE ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Participer au développement économique
- Agir en faveur du développement local
- Au service des entreprises
- Au service du monde rural
- Au service des collectivités locales
- L'Institut du Développement
- Les Labels
- Les notaires dans les manifestations
- #Famille #Solidarités #Numérique au Congrès des Notaires

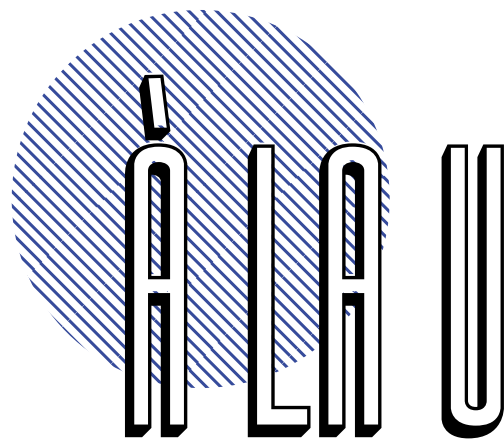
36 LES NOTAIRES, ACTEURS DU RAYONNEMENT DE LA FRANCE DANS LE MONDE

- Promouvoir un modèle juridique performant
- Coopérer avec le notariat mondial
- Sécuriser les populations vulnérables
- S'engager auprès des organisations internationales
- Présence notariale dans le monde

40 ORGANISATION DE LA PROFESSION

- Le Conseil supérieur du notariat
- Les Conseils régionaux des notaires
- Les Chambres départementales et interdépartementales des notaires
- Les membres du Bureau
- Les données régionales par cour d'appel

44 LES NOTAIRES S'ADRESSENT AU GRAND PUBLIC



Notaviz : une mine d'informations en ligne !

Acheter, s'unir, entreprendre, donner... à chaque besoin ses réponses juridiques avec ce site simple et intuitif destiné au grand public. Une plateforme de référence par sa qualité d'information, son ergonomie et ses outils : questionnaires interactifs, vidéos et simulateurs... Ceci pour s'informer et préparer ses consultations.

Suite page 11

DE



Passez-moi le notaire !

Sur les ondes, à la télévision et dans la presse, le Club du Droit analyse l'actualité juridique, décrypte et explique un acte sélectionné, répond aux questions du public, diffuse des reportages sur les initiatives de la profession et partage des articles prospectifs.

En page 47



Guide pratique Vulnérabilité, maladie, fin de vie

Le Conseil supérieur du notariat et l'Ordre des médecins collaborent pour recenser, compiler et diffuser des réponses claires sur ces sujets afin d'aider les personnes concernées ainsi que leur entourage.



Familles # Solidarités # Numérique

Le 113^e Congrès des Notaires, qui s'est tenu à Lille du 17 au 21 septembre 2017, a présenté les positions de la profession face aux changements sociétaux et a permis de concevoir et de formuler des propositions concrètes pour l'avenir.

Voir en pages 34 et 35

Lire page 15



LES NOTAIRES AU SERVICE DE L'ÉTAT

CITOYEN



NOMBRE DE NOTAIRES

11763

NOTAIRES (10 421 EN 2016)



47 ans

ÂGE MOYEN DES NOTAIRES

RÉPARTITION HOMMES-FEMMES



43%

FEMMES (39 % EN 2016)



6 678

HOMMES

(6 386 EN 2016)



5 085

FEMMES

(4 035 EN 2016)

RÉCEPTION DE LA CLIENTÈLE

6 914

LIEUX DE RÉCEPTION
DE LA CLIENTÈLE

(5 921 EN 2016)



5 558

OFFICES

(4 575 EN 2016)



1 356

BUREAUX
ANNEXES

(1 346 EN 2016)

Assurer un service juridique
de proximité

UN LARGE MAILLAGE TERRITORIAL

Avec 11 763 notaires au 31 décembre 2017 sur l'ensemble du territoire national, dont 7 326 exercent sous la forme associée au sein de 3 326 sociétés, entourés de plus de 50 000 salariés aux compétences diversifiées, dans 6 914 lieux de réception de la clientèle, la profession notariale offre un remarquable service de proximité pour remplir sa mission de service public.

Ce maillage territorial lui permet d'accueillir plus de 20 millions de personnes chaque année. En 2017, plus de 4 millions d'actes authentiques ont été établis, dont 2 469 024 sur support électronique. Les notaires ont contribué à la vie économique du pays, avec plus de 600 milliards d'euros de capitaux traités dans leurs offices.

PRÉSENCE NOTARIALE EN FRANCE



■ Au moins 1 office
■ Au moins 1 bureau annexe



Flashez ce code
pour trouver votre notaire

ET DES

RENCONTRES

Accompagnant chaque jour les citoyens dans leurs projets et assurant leurs missions de service public sur tout le territoire, les notaires déploient de nouvelles solutions digitales et multiplient les espaces de consultation.

Les Rencontres Notariales 2017 : des conseils qui transportent

Pour cette 37^e édition des Rencontres Notariales, les Notaires de France ont offert des consultations juridiques anonymes à bord de sept trains le mercredi 11 octobre. Ils ont accueilli les voyageurs dans des wagons réservés pour l'occasion.

Se sont également ajoutés à cet événement exceptionnel, le jeudi 12 octobre, des réunions, des rendez-vous et des conférences dans près d'une centaine de villes pour apporter des conseils en matière de droit de la famille, de patrimoine et d'immobilier.

Découvrir les Rencontres Notariales en images p. 44.

Acteurs de l'accès au droit

Outre sa large couverture nationale qui permet à chacun de consulter un notaire près de chez lui, la profession contribue à l'accès au droit pour tous, grâce à des consultations offertes assurées lors de permanences régulières dans la plupart des conseils régionaux et des chambres des notaires.

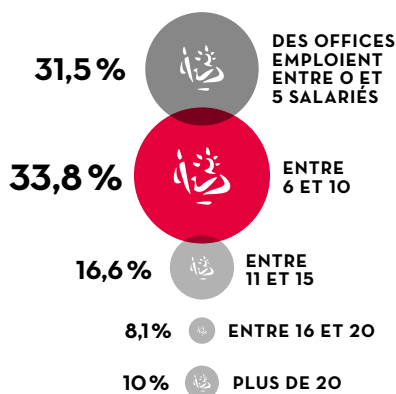


Agir pour la justice préventive



NOTAIRES CHEFS D'ENTREPRISE

+ 50 000
COLLABORATEURS
SALARIÉS
(49 112 EN 2016)



UN MAGISTRAT AMIABLE

Le notaire, officier public nommé par l'État dont il reçoit ses prérogatives, intervient dans de multiples domaines juridiques de la vie quotidienne des Français. Il participe pleinement à l'administration de la justice en authentifiant les actes qui s'imposent alors avec la force d'un jugement définitif. En raison de la sécurité juridique qu'ils requièrent, tous les actes de mutation immobilière et l'essentiel des actes en droit de la famille doivent obligatoirement être établis par acte notarié. Par cette mission d'intérêt général, la profession contribue à la justice préventive en réduisant les sources de litige et les procédures contentieuses. Le notaire se positionne en magistrat de l'amiable lorsqu'il permet à ses clients, par son intervention impartiale et ses conseils, de régler de manière apaisée une large part de leurs préoccupations, qu'elles soient d'ordre familial ou professionnel.

L'AUTHENTICITÉ

L'authenticité, qui vise la relation pacifiée entre justiciables, est au cœur de la mission du notaire au travers des actes qu'il rédige au quotidien et qu'il authentifie en y apposant sa signature. L'acte authentique intervient dans toutes les décisions essentielles de la vie : mariage, achat immobilier, donation, succession... Il diffère de l'acte sous seing privé par sa force probante, sa force exécutoire et sa date certaine. Des attributs qui, le rendant incontestable, en font un outil de sécurité juridique essentiel à la paix sociale. L'authenticité est chargée d'une histoire qui lui confère toujours une force incomparable dans notre monde actuel.

Si le notariat a su conserver les principes fondateurs de l'authenticité, apparue au XI^e siècle à la demande d'acteurs économiques soucieux de conférer la valeur d'un jugement à leurs conventions, il l'a fait évoluer pour l'adapter aux besoins de notre société. L'apport technologique de la profession s'inscrit dans cette modernité. À la pointe de la dématérialisation des échanges depuis les années 90, le notariat a permis la signature du premier acte authentique électronique en 2008. En 2017, 2 469 024 actes en particulier ont ainsi été signés par leurs clients sur une tablette graphique et sont dotés d'une sécurité identique à celle du support papier.



+ de **4 millions**
D'ACTES AUTHENTIQUES
EN 2017

Sécurité juridique et incontestabilité des actes

Pour répondre à la mission confiée par l'État, le notaire sécurise en les authentifiant les actes qu'il reçoit et s'engage personnellement sur leur contenu. Il vérifie l'identité des parties, s'assure de leur consentement éclairé, réel et valable, et officialise leurs volontés et leurs engagements, après les avoir conseillés sur le droit applicable. Neutre et

impartial, le notaire permet la conclusion de contrats équilibrés dans l'intérêt de chacun et dans le strict respect des lois. L'acte qu'il authentifie est incontestable et s'impose à tous. Le notaire est garant de la sécurité juridique des actes qu'il reçoit. Il les conserve pendant 75 ans, puis les transmet aux archives départementales.

Un centre de renseignements téléphonique

Le centre de renseignements téléphonique des Notaires de France, qui a géré 23 196 appels en 2017, permet au public de trouver la réponse à ses questions d'ordre juridique.
Notaires Infos :
0 892 011 012.



UN NOUVEAU TARIF

Nommés par l'État, les notaires sont rémunérés par leurs clients en appliquant un tarif réglementé. Le tarif prévoit, d'une part, des émoluments de formalités correspondant aux diverses démarches entreprises par l'office notarial pour la gestion d'un dossier et, d'autre part, des émoluments proportionnels dont le barème dégressif dépend des capitaux traités.

Les émoluments proportionnels permettent donc d'assurer un équilibre entre les actes à forte valeur financière et les actes portant sur de faibles montants établis, eux, à perte, la rémunération de l'office notarial ne couvrant alors pas les charges correspondantes.

Le tarif assure l'égalité de traitement des clients, et revêt un caractère social :

- Égalité de traitement des clients, puisque les frais sont identiques ;
- Le tarif est conçu de telle façon que les « gros » actes permettent la rédaction des petits actes, la rémunération des premiers permettant de compenser la perte financière résultant de la rédaction des seconds ;
- Néanmoins, si le tarif est toujours fixé par l'État, les notaires peuvent effectuer des remises sur certains actes, ces remises devant être uniformes pour l'ensemble des clients d'un même office, et ne pouvant excéder un certain pourcentage.

Enfin, les émoluments du notaire couvrent sa responsabilité, la profession notariale étant la seule profession assurant une garantie collective à ses clients.

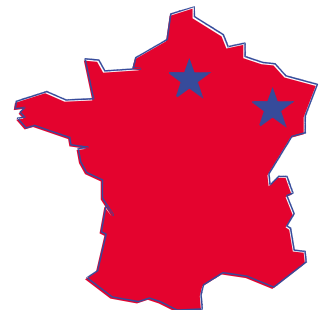


Des centres de médiation et de conciliation notariales

La médiation notariale, qui vise la résolution rapide des litiges sans passer par la justice, permet à la partie qui se sent lésée de soumettre le différend à un notaire médiateur parfaitement indépendant.

En 2017, seize centres sont opérationnels (Aix-en-Provence, Amiens, Angers, Annecy, Boulogne-Billancourt, Bourg-en-Bresse, Bordeaux, Caen, Dijon, Évry, Lille, Lyon, Paris, Rouen, Rennes et Toulouse), et deux

autres ouvriront prochainement à Colmar-Metz et à Versailles. Ils permettent de débloquer certaines situations, de régler à l'amiable des litiges concernant le droit de la famille, le droit successoral, patrimonial, rural, commercial ou immobilier. Tous les centres partagent un principe essentiel : proposer une solution rapide et à moindre coût. Plus d'informations sur www.mediation.notaires.fr



**COLMAR-METZ,
ET VERSAILLES**
NOUVEAUX CENTRES DE MÉDIATION
EN COURS DE CRÉATION

80%

**DES FRANÇAIS
CONSULTENT INTERNET
AVANT DE SE RENDRE
CHEZ UN PROFESSIONNEL**



notaviz
PAR NOTAIRES DE FRANCE

LES NOTAIRES DE FRANCE LANCENT LE SITE NOTAVIZ

En mars 2017, le Conseil supérieur du notariat a ouvert Notaviz, la plateforme des services en ligne des Notaires de France conçue pour apporter un premier niveau de réponse aux questions pratiques que se posent les internautes. Notaviz a vocation à devenir le site juridique référent des Français qui les accompagne lors des étapes importantes de leur vie. En effet, 80% d'entre eux consultent Internet avant de se rendre chez un professionnel du droit.

Des questionnaires interactifs, les questions à se poser avant de passer à l'acte, des vidéos mais aussi des simulateurs (plus-values, frais immobiliers, prêt à taux zéro) sont proposés aux citoyens. Des services plus ciblés encore tels que BailMyself pour rédiger un bail sous seing privé en ligne et Mon notaire - Ma succession pour déterminer qui sont ses héritiers et anticiper ses droits de succession sont également en ligne sur Notaviz.

Adopter, acheter, s'unir, se séparer, donner, protéger/recevoir, vivre ou détenir des biens à l'étranger, optimiser son patrimoine, entreprendre, hériter, louer, vendre : toutes ces problématiques sont présentées, développées et expliquées afin d'informer le plus grand nombre de citoyens. Ce site, gratuit, va évoluer dans les mois qui viennent pour proposer des services encore plus personnalisés et toujours sécurisés.



Collecter gratuitement pour l'État et les collectivités

LE NOTAIRE COLLECTEUR D'IMPÔTS

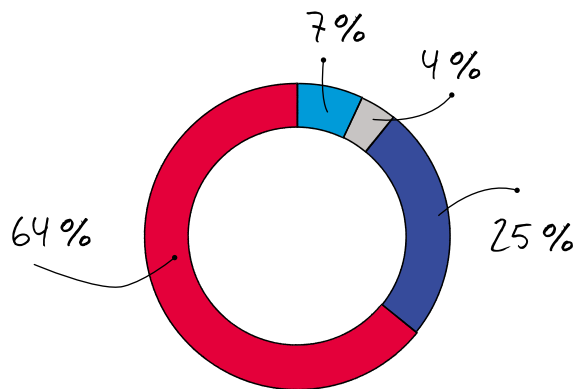
Les notaires collectent impôts et taxes pour le compte de l'État et des collectivités locales pour les actes donnant lieu à taxation (droits de mutation et de succession, droits d'enregistrement, impôt sur les plus-values et autres taxes de publicité foncière).

Au total, environ 22 milliards d'euros ont ainsi été collectés en 2017, sans aucun coût pour les pouvoirs publics, et même une économie de près de 200 millions d'euros de coût de fonctionnement pour l'État.

À titre de comparaison, le budget du ministère de la Justice est de 6,8 milliards d'euros ; les sommes collectées par le notariat correspondent à un peu plus de trois fois ce budget.



IMPÔTS ET TAXES
COLLECTÉS
2017



- Imposition des plus-values immobilières
- Droits de mutation entre vifs (donations)
- Droits de succession
- Taxe de publicité foncière, TVA sur mutation, enregistrement...

La lutte contre le blanchiment des capitaux

Le notariat joue un rôle important dans le cadre du dispositif Tracfin pour la prévention en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux. Il s'est investi au côté de l'État dans cette démarche dès la première année du dispositif.



UN INDICE
LABELLISÉ
INSEE

Collecter et diffuser
les prix de l'immobilier

Un service public moderne

Les notaires assurent, dans des conditions d'équilibre économique et financier que leur impose leur responsabilité de chefs d'entreprise, un service public moderne, avec toutes les exigences éthiques et les garanties requises d'efficacité et de sécurité, sans qu'il n'en coûte rien à l'État.

UNE NOUVELLE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Depuis maintenant des années, les notaires concourent à la transparence des marchés immobiliers en calculant, en partenariat avec l'Insee, les seuls indices de prix labellisés de France et en diffusant leurs analyses de prix.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, cette diffusion est normée par la loi dans le cadre d'une nouvelle mission de service public : « Le Conseil supérieur du notariat centralise et diffuse les données » sur l'ensemble de la France dans un délai de 90 jours, à compter de la fin de la période à laquelle ils se rapportent.

La fiabilité de ces chiffres, qui repose sur la représentativité des données et le fait qu'ils sont issus des ventes et non des annonces, a ainsi été reconnue.

Pour répondre à cette nouvelle obligation, le site www.immobilier.notaires.fr présente, depuis juillet 2017, deux types d'informations sur les prix de l'immobilier :

- **Les prix au m² médians des appartements, maisons et terrains.** Ce, en distinguant le neuf et l'ancien pour le bâti, en fonction de la zone géographique (arrondissement, commune, EPCI, département, région) et de la période de mutation. Par ailleurs, le prix bas (premier quartile), le prix haut (troisième quartile) et le volume des ventes viennent compléter cette information. Ces statistiques peuvent également être affinées en fonction des caractéristiques des appartements et des maisons : nombre de pièces, surface habitable, présence ou non de parking ;
- **Les listes des dernières ventes pour tous les types de biens** (appartements, maisons, terrains, locaux d'activité, immeubles, garages, biens agricoles, biens viticoles) en fonction de la zone géographique (arrondissement, commune, EPCI, département, région) et de la période de mutation. Cette liste présente des informations relatives au prix et aux caractéristiques essentielles de l'immeuble.
<https://immobilier.statistiques.notaires.fr>

*S'engager
et proposer*



ÉLECTIONS : LE NOTARIAT S'ENGAGE ET PROPOSE

A l'initiative de Didier Coiffard, président du Conseil supérieur du notariat, les candidats à l'élection présidentielle ont été invités à présenter leurs propositions à la profession le mercredi 29 mars 2017.

Dans le cadre de ce Grand O' du notariat, organisé dans les locaux du CSN et retransmis en direct sur www.notaires.fr, le site institutionnel de la profession, les principaux candidats ou leurs représentants ont donc répondu tour à tour aux notaires, en particulier sur des questions touchant la vie quotidienne des Français en matière de famille, d'entreprise ou d'immobilier.

Après s'être adressé en début d'année aux candidats à l'élection présidentielle via une première série de propositions, le notariat a soutenu de nouvelles propositions devant les futurs élus à l'Assemblée nationale, en juin, et au Sénat, en septembre.

Grâce aux Congrès et au travail continu de ses experts dans un grand nombre de domaines du droit, la profession est à même de proposer aux législateurs, comme au pouvoir exécutif, des propositions de réforme nées directement des attentes des clients : particuliers, entreprises ou collectivités.

Ces propositions visent à démontrer la diversité du champ d'action de la profession comme de ses compétences, par la qualité des propositions techniques faites aux élus comme aux administrations.



Flashez ce code
pour trouver le document

Des paroles et des lois : un site au service des parlementaires

Dans la droite ligne de la publication de ces propositions, le notariat a ouvert un site dédié aux parlementaires. Le site Des paroles et des lois (www.desparolesetdeslois.notaires.fr) recense de façon digitale l'ensemble des propositions formulées par la profession (congrès, Instituts du notariat, etc.). Elles sont complétées par la mise à disposition des rapports annuels de la profession, des dossiers et des communiqués de presse, et de nombreux autres documents susceptibles d'éclairer le législateur.





GUIDE PRATIQUE « VULNÉRABILITÉ, MALADIE, FIN DE VIE »

Le Conseil supérieur du notariat et l'Ordre des médecins s'associent

Chaque personne est, un jour ou l'autre, confrontée à la maladie grave, à la dépendance et au décès. La perspective de prendre soin de soi et des siens dans de telles circonstances, comme celle de disparaître, inquiète et angoisse légitimement.

Parce que l'information sur ces sujets doit être constante, le Conseil supérieur du notariat et le Conseil national de l'ordre des médecins ont publié un guide pratique intitulé « Vulnérabilité, maladie et fin de vie », destiné aux patients et aux clients.

Rôle d'une personne de confiance ? Directives de fin de vie ? Dons d'organes ? Reprenant les principales références textuelles, ce guide apporte des réponses argumentées aux questions simples mais essentielles qu'une personne se pose à l'annonce d'une maladie

grave ou lorsqu'elle souhaite anticiper la prise en charge de la maladie, les conséquences pour elle et ses proches d'une altération éventuelle de ses facultés et les conditions de sa fin de vie.

Disponible en version papier dans les salles d'attente des cabinets médicaux et des études notariales, il est également accessible sur www.notaires.fr et sur www.conseil-national.medecin.fr



Flashez ce code
pour trouver le document



LES NOTAIRES
AU SERVICE DE LA

famille

Les modes de vie changent et la profession, toujours plus connectée, s'adapte à ces changements. Elle veille à ce que le droit protège chaque citoyen et que les démarches juridiques soient facilitées. Que ce soit en France ou hors de nos frontières.



RÉDIGER LES ACTES

Au service des particuliers, les notaires interviennent traditionnellement pour ce qui concerne la vie de couple, leur situation familiale et leur patrimoine. Ils élaborent pour eux divers actes juridiques : contrats de mariage, PACS, donations entre époux, donations-partages, testaments, mandats de protection future, ventes immobilières, etc.

+ de 4 millions d'actes
ont été établis en 2017

ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Une réponse adaptée aux attentes

Certains actes doivent obligatoirement être établis et reçus par un notaire : contrats de mariage, donations, ventes immobilières, hypothèques... Mais, que l'acte soit rédigé et authentifié par le notaire pour se conformer à la loi ou par choix délibéré du client, ce dernier en attend d'abord la sécurité juridique. Sécurité qui lui est apportée par la force probante, la force exécutoire et la date certaine de tout acte authentique. La conservation des documents durant 75 ans participe à la sécurité tant par la nature de l'archivage que par sa durée.

Les familles viennent aussi chercher auprès du notaire le conseil qu'elles savent pouvoir attendre d'un professionnel du droit de haut niveau. Impartial, il les éclaire sur la législation actuelle et permet la mise en œuvre de solutions équilibrées et incontestables. Il s'agit là d'une part essentielle de l'activité notariale qui répond aux besoins exprimés par les familles.

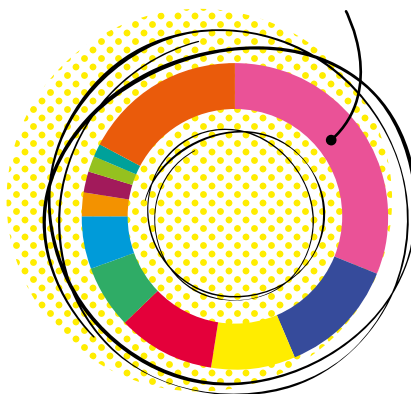
Ce n'est donc pas un hasard si les notaires ont accueilli plus de 20 millions de personnes en 2017 pour authentifier des actes ou les conseiller. Pour répondre, au plus près, aux attentes des Français, le notariat a élaboré et développé un panel d'outils dans le cadre de ses instituts spécialisés.



Des conseils
tout au long de la vie

VENTILATION DES ACTES EN 2017

1 acte sur 3 est une vente



*Testaments authentiques, mandats de protection future, créations et transmissions d'entreprises, cessions de parts sociales, etc.

Au service des Français de l'étranger

Le notariat offre ses services aux Français expatriés, à l'occasion de ses Rencontres Notariales Internationales. Chaque année depuis 2009, la profession organise ainsi, avec les consulats et les ambassades de grandes capitales, plusieurs manifestations pour rencontrer ces citoyens soucieux de leur situation. Y participent des notaires français et des notaires ou juristes locaux, les élus et les associations représentatives des Français de l'étranger, ainsi que des structures telles que la CCI ou le lycée français. Depuis leur création, 64 Rencontres notariales se sont tenues dans 23 pays

du monde avec plus de 3200 participants. Cinq rencontres ont eu lieu en 2017 : Faro (Portugal), Bruxelles (Belgique), Gdansk et Katowice (Pologne), Shanghai (Chine). Plus de 350 expatriés ont pu y participer. Si les expatriés se posent les mêmes questions que tout Français sur le territoire national, leur situation nécessite des réponses appropriées. Aussi, après un exposé sur les nouveautés juridiques et fiscales, ont lieu des échanges informels autour de cas pratiques illustrant des problématiques liées au pays d'accueil.



LE NOTAIRE, ACTEUR DU DIVORCE

La procédure de divorce par consentement mutuel a été réformée par la loi Justice du XXI^e siècle du 18 novembre 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le divorce par consentement mutuel se fait, sauf exception, sans passage devant le juge. Le notaire donne désormais force exécutoire et date certaine à la convention de divorce, qu'il dépose au rang de ses minutes.

UN FICHER POUR LES PACS

Par la loi du 28 mars 2011, l'État confiait au Conseil supérieur du notariat (CSN) une mission de service public pour l'enregistrement et la publication des pactes civils de solidarité. Mission dont s'acquittent les notaires en alimentant le PACSen, registre destiné à enregistrer et recenser les déclarations, modifications et dissolutions de PACS réalisés sous la forme authentique. Le fichier contient 172 275 enregistrements à fin 2017, dont 34 391 nouvelles inscriptions en 2017.



LES NOTAIRES
CONSERVENT
LES ACTES PENDANT

75
ANS

CONSERVER LA MÉMOIRE

Un fichier pour les dernières volontés

Le fichier des testaments, Fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV), est un registre destiné à répertorier les dernières volontés des particuliers.

Créé en 1971, réglementé par la convention de Bâle de 1972, informatisé dès 1975, il n'a cessé d'évoluer depuis et contient 19 753 758 enregistrements au 31 décembre 2017 (19 387 275 en 2016), dont 366 483 nouvelles inscriptions en 2017 (373 618 en 2016). Pour s'assurer que les volontés de leurs clients soient connues et respectées, les notaires procèdent à l'inscription de leurs testaments et ultimes volontés sur ce registre.

À la disparition d'un proche, les familles ou le notaire qu'elles ont chargé de la succession interrogent ce fichier sur présentation d'un certificat de décès. Cela permet de savoir rapidement si le défunt a fait inscrire des actes au fichier (testament, donation entre époux, acte de notoriété prouvant la qualité d'héritier d'une personne...) et de les retrouver.

La famille qui a connaissance de tels actes peut alors consulter le notaire qui les détient. Ce dernier, ou tout autre notaire au choix de la famille, procédera à la liquidation et au partage de la succession, conformément aux volontés du défunt. Tout notaire est tenu d'interroger le fichier à l'ouverture d'une succession.



561 257

INTERROGATIONS
DU FICHER EN 2017

(11 431 571 DEPUIS
SA CRÉATION)

En Europe



Des registres interconnectés pour les familles sans frontières

L'Association du réseau européen des registres testamentaires (ARERT) est une association internationale de droit belge sans but lucratif, créée il y a une dizaine d'années par les notariats français, belge et slovène. Ce réseau compte aujourd'hui 21 pays membres (notariats) et un partenariat avec l'Estonie (ministère). Il permet d'échanger des informations entre les fichiers des testaments et de certificats successoraux européens (CSE) nationaux.

Les États adhérents, qui disposent d'un registre des dispositions de dernières volontés ou d'un registre de CSE, peuvent les interconnecter pour permettre aux citoyens européens de retrouver les dispositions qu'un proche décédé a laissées dans un pays de l'Union européenne. En 2017, 15 nations ont eu leurs registres interconnectés. Ainsi 10 % (12,80 % en 2016) des interrogations ont permis de retrouver un testament dans un pays autre que celui où s'est réglée la succession, et, dans les 90 % de cas restants, de confirmer l'absence de dispositions testamentaires à l'étranger.

Plus d'information sur www.arert.eu

6 194 200

ACTES AUTHENTIQUES
ÉLECTRONIQUES
RÉALISÉS DEPUIS 2012

(46 823 EN 2012)



Un stockage sécurisé

Le Minutier central électronique des notaires (Micen), destiné à conserver les actes authentiques, a été créé en 2008, avec les premiers actes dématérialisés. Le CSN, mandaté par l'État pour centraliser ces actes au niveau national, a mis en place un dispositif hautement sécurisé et évolutif qui garantit leur conservation, leur consultation, leur intégrité et leur confidentialité. Tous les actes authentiques peuvent désormais être établis en version électronique, avec une sécurité identique à celle du support papier. La sécurité des actes est garantie à tous les niveaux : accès pour le notaire rédacteur, signature certifiée et inviolable, contenu inaltérable, transferts ultra-

sécurisés, audits, veilles permanentes... Le reformatage régulier du MICEN prévu par la loi et l'adaptation du format des fichiers dans le temps permettent de suivre les mutations technologiques et assurent la pérennité des données. Celles-ci, dupliquées en plusieurs lieux distincts sous haute surveillance et mises à jour en temps réel, sont par ailleurs à l'abri de tout événement destructeur tel qu'inondation, incendie ou tremblement de terre. L'ADSN, en charge du minutier, garantit ainsi une conservation parfaite des actes pendant 75 ans avant leur remise aux archives départementales concernées (cf. p. 21).

Focus

DÉMATÉRIALISATION LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE DU NOTARIAT

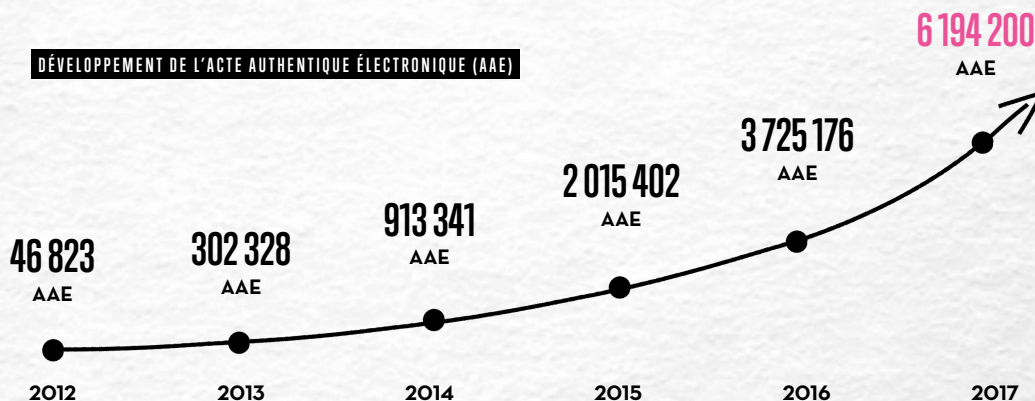
Depuis l'informatisation de leur premier fichier, le FCDDV en 1975, les notaires ont su s'adapter aux évolutions technologiques, et même les anticiper. Les bases immobilières lancées en 1989 ont fait du notariat le référent immobilier. La naissance de Télé@ctes en 2005 a révolutionné la profession avec la dématérialisation des échanges entre les notaires et les Services de la Publicité Foncière, facilitant la tenue du fichier immobilier de l'État. Le 28 octobre 2008, la signature du premier acte authentique électronique (AAE) complètement dématérialisé et la création du Minutier central électronique (Micen), qui en assure la conservation, ont marqué le début d'une ère nouvelle, celle de la révolution numérique des offices français qui, depuis, ne cesse d'avancer. L'AAE est une réalité du quotidien des notaires qui ont signé, au 31 décembre 2017, 6,2 millions d'actes de cette nature depuis leur création.

L'informatique notariale est à la pointe de la technologie avec sa panoplie d'outils numériques développés et gérés par l'ADSN, Association pour le développement du service notarial, créée en 1983. Composée de cinq filiales, elle a pour objet « la mise en œuvre de tous les moyens en vue de l'amélioration et du développement des services rendus par le notariat français à sa clientèle, sous quelque forme que ce soit ».

Cette révolution numérique se poursuit avec le développement de la visioconférence dans les études. Fin 2017, 591 offices étaient déjà équipés ou en cours d'équipement de ce système destiné à devenir l'outil d'échanges privilégié des notaires entre eux et avec leurs clients : réunions et rendez-vous à distance, travail en commun sur des dossiers... Ce système utilise l'infrastructure informatique sécurisée de la profession, garantissant ainsi une absolue confidentialité des échanges. Combinée à l'acte authentique électronique, la visioconférence permet déjà à certains offices de pratiquer le « zéro papier » et d'être ainsi à la pointe de la dématérialisation. L'ensemble de la profession s'équipe peu à peu.

**12 000
AAE**
VIENNENT REJOINDRE
LE MICEN
CHAQUE JOUR

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTE AUTHENTIQUE ÉLECTRONIQUE (AAE)





Sur ce secteur toujours très actif en 2017, les notaires garantissent la sécurité juridique de chaque transaction, œuvrent pour la transparence du marché et communiquent les informations référentes en France.

LES NOTAIRES
AU SERVICE DU
LOGEMENT
ET DE L'

IMMO

EXPERTISE
IMMOBILIÈRE

968 000
ACTES DE VENTES
DE LOGEMENTS
ANCIENS

LE RÉFÉRENT DÉSIGNÉ

Garant de la sécurité juridique des mutations immobilières, le notaire est un conseil privilégié qui intervient à chaque étape du projet immobilier, secteur qu'il connaît parfaitement et qui a toujours représenté une large part de son activité. En 2017, les notaires ont réalisé 968 000 actes de ventes de logement anciens.

Négociation et gestion immobilière font aussi partie des activités traditionnelles du notaire, qui répond ainsi à l'attente de ses clients. Le notariat a conçu des outils dédiés au prix de l'immobilier et propose un site d'annonces immobilières qui offre également un service de négociation en ligne (voir encadré page 26).



L'expertise immobilière des notaires

Les notaires évaluent les biens de leurs clients pour les conseiller, les assister, parfois les défendre face à des contestations quant à la valeur du bien, dans diverses situations telles que la vente ou l'achat d'un bien, donation, divorce, succession, IFI, etc.

Certains d'entre eux, après une formation approfondie, exercent leur expertise en évaluation immobilière sous un label national créé par la profession, NotExpert®, ou dans un cadre élargi, sous un label

interprofessionnel européen TEGoVA, auquel le notariat européen a adhéré.

TEGoVA regroupe deux reconnaissances professionnelles : TRV (TEGoVA Residential Valuer) et REV (Recognised European Valuer), spécialisées dans l'expertise en évaluation des biens d'habitation. Le Conseil supérieur du notariat est la première structure française à avoir obtenu l'habilitation pour délivrer ces deux reconnaissances REV et TRV. Elles entrent dans le cadre de la Directive européenne sur le crédit hypothécaire qui impose l'intervention d'un expert en évaluation immobilière aux compétences avérées à travers les normes internationales (RICS, TEGoVA, IVSC) dans le cadre de la conclusion d'un prêt hypothécaire.

NotExpert® permet d'identifier le réseau d'experts en évaluation immobilière du notariat. En 2017, 332 experts sont agréés TEGoVA.

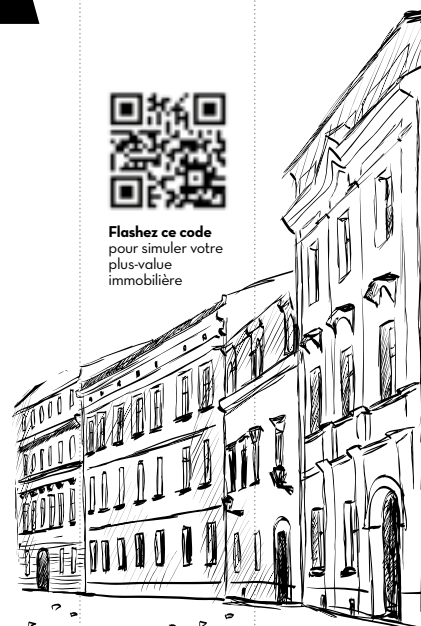
IMMOBILIER



Flashez ce code pour simuler votre plus-value immobilière

Grâce à leur parfaite connaissance du marché local, les notaires sont les mieux placés pour déterminer la valeur d'un bien. Nombre d'entre eux ont suivi des formations spécifiques à l'expertise immobilière.

Ils interviennent dans les ventes aux enchères de biens de particuliers, de collectivités locales ou des services de France Domaine pour lesquels la vente au juste prix du marché est un critère déterminant.



ŒUVRER À LA TRANSPARENCE DU MARCHÉ

Des bases immobilières de référence

La transparence du marché est un élément essentiel pour l'activité immobilière, tant au niveau de l'État et de sa politique du logement que pour les familles et les entreprises pour leurs projets d'investissement. Les notaires participent largement à cette transparence via les bases immobilières qu'ils ont créées en 1989 et qu'ils alimentent au quotidien en y transmettant les données de leurs ventes.

Ces bases comptent aujourd'hui plus de 17 millions de fiches de mutations dites « références ». En 2017, 726 044 ventes (178 394 en Île-de-France et 547 650 en région et dans les DOM) et 369 657 compromis et promesses de vente (56 680 en Île-de-France et 312 977 en province et dans les DOM) y ont été répertoriés.

Grâce à ces données, le notariat est devenu un référent immobilier pour l'État qui lui confait dès 2011 une mission de service public.



UNE MISSION
DE SERVICE
PUBLIC

+ DE **17**
MILLIONS
DE FICHES
DE MUTATIONS



Alimentation des bases immobilières : une nouvelle mission de service public

La loi n° 2011-331 du 28 mars 2011 de modernisation des professions judiciaires ou juridiques et certaines professions réglementées est entrée en vigueur à la suite de la publication, le 30 septembre 2016, des arrêtés d'application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013 relatif aux bases de données notariales sur les mutations d'immeubles à titre onéreux. « Les notaires [...] transmettent au Conseil supérieur du notariat les données nécessaires à l'exercice de cette mission de service public dans des conditions précisées par décret en Conseil d'État ».

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les offices doivent enregistrer l'ensemble des données de 100 % des avant-contrats et des ventes.

Le délai maximal de transmission imposé à compter de la signature est de 60 jours pour les actes de vente et de 30 jours pour les avant-contrats (appartements et maisons).

Pour préparer cette échéance, le CSN a mis en place un programme de formation à destination des notaires et des Clercs.

L'exhaustivité des bases améliore encore leur fiabilité statistique, permettant au notariat de renforcer son statut de référence incontestable du marché immobilier. Deux services de restitution permettent désormais au grand public pour l'un, aux professionnels pour l'autre, d'accéder aux données, accroissant d'autant le service aux internautes et la visibilité du web notarial.

(cf. chapitre I et plus d'informations sur www.immobilier.notaires.fr et sur <https://immobilier.statistiques.notaires.fr>).

EUFides, une aide pour les opérations transfrontalières en Europe

Les notaires d'Europe ont conçu une plateforme technique, EUFides, destinée à aider les citoyens européens, dans leurs opérations notariales transfrontalières. Cet outil de coopération entre notaires de nationalités différentes, mis en service il y a six ans, permet, par exemple, à toute personne d'acheter en parfaite sécurité un bien immobilier situé dans un autre pays, et de confier le suivi de ce dossier à son notaire, dans son propre pays, lequel mènera, en liaison avec le notaire du pays d'origine du bien, les démarches et les opérations nécessaires.

Avec cette solution conçue par le notariat français, les notaires de deux pays européens peuvent travailler simultanément sur les dossiers avec leurs

homologues des États membres de l'Union européenne et procéder à l'ensemble des opérations administratives et fiscales liées à la transaction. La plateforme d'échange d'informations et de documents héberge une base documentaire importante.



Des informations et des services accessibles en ligne

Le notariat communique sur ses données immobilières au travers de multiples indicateurs et supports. Les indices Notaires de France-Insee, élaborés en partenariat avec l'Institut national de la statistique, sont devenus la référence incontournable pour connaître les évolutions des prix des logements anciens. Les Notaires de France organisent des conférences, publient des notes de conjoncture trimestrielles et des grands dossiers thématiques qui analysent régulièrement les prix et les volumes de vente de tous types de biens et présentent les perspectives du marché.

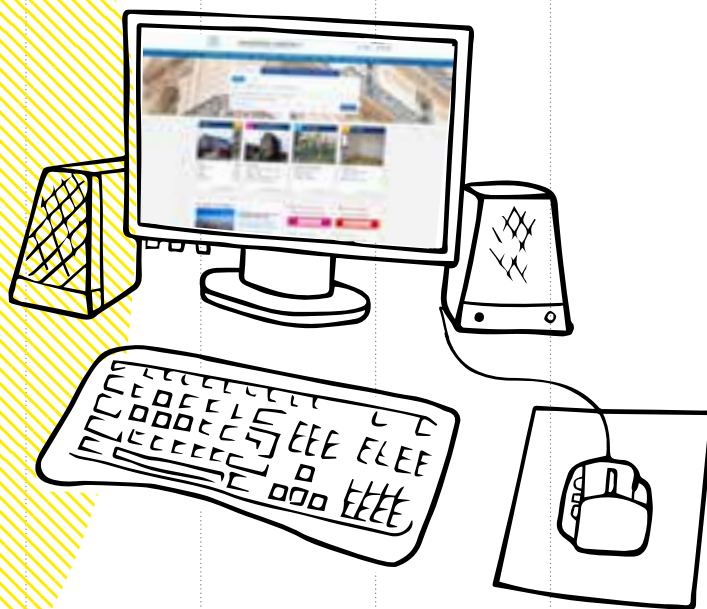
Le site officiel de l'immobilier des Notaires de France, www.immobilier.notaires.fr, regroupe toute l'offre notariale pour acheter, vendre ou louer : 100 000 annonces immobilières de ventes et de locations sont ainsi disponibles en ligne.



Le site immobilier des notaires

Les notaires offrent à travers Immobilier.notaires® de nombreux services pour :

- Faire évaluer un bien immobilier : riche de 332 experts agréés TEGoVA, l'annuaire Notexpert® permet de trouver les notaires reconnus en expertise immobilière dans toute la France ;
- Vendre ou acheter un bien en ligne sur Internet : le service des notaires permet de bénéficier d'une parfaite sécurité juridique pendant tout le processus de vente ;
- Accéder à des offres à travers les ventes aux enchères et adjudications notariales ;
- Consulter les prix de l'immobilier : accessibles depuis juillet 2017 sur www.immobilier.notaires.fr, des pages dédiées permettent de trouver facilement le prix au m² par quartier, arrondissement ou commune et d'accéder aux références des dernières ventes sur le secteur ;
- Préparer son projet immobilier grâce aux outils de calculs et aux conseils accessibles en ligne.



Flashez ce code
pour accéder
au site [immobilier.
notaires.fr](http://immobilier.
notaires.fr)

LES PRIX ET LES TENDANCES

Le site barometre.immobilier.notaires.fr permet d'appréhender non seulement les prix, mais également les tendances de l'immobilier en France, du département jusqu'au quartier pour les appartements et les maisons dans l'ancien. Véritable outil d'aide à la décision, ce site présente en effet les éléments de structure du marché, d'homogénéité des prix, ainsi que le montant moyen de taux de crédit.



CONSEILLER
LES VENDEURS
ET ACCOMPAGNER
LES ACQUÉREURS

UNE PARFAITE
CONNAISSANCE
DU MARCHÉ
LOCAL

Un institut dédié à l'immobilier

L'Institut notarial de droit immobilier (Indi), qui a pour objet de développer les compétences du notariat dans ce domaine, a vu ses missions évoluer au cours des années. Après le travail réalisé autour des ventes interactives, adjudications, il est aujourd'hui davantage orienté vers l'expertise juridique, notamment avec l'élaboration et la mise à jour des fiches et des mémos destinés au notariat. En 2017, comme chaque année en janvier depuis plus d'une décennie, l'Institut a répondu présent au Salon de Londres (The France Show) pour y donner conférences et consultations. L'occasion de faire connaître aux Britanniques le système juridique français et les services apportés par les notaires. En France, l'Indi présente ses outils immobiliers au Salon des maires et des collectivités locales et participe à l'élaboration des notes de conjoncture immobilière trimestrielles et à leur présentation à la presse.

LES NOTAIRES AU SERVICE DU MONDE DE L'

ENTREPRISE

DE L'ÉCONOMIE ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Partenaires des entrepreneurs et engagés pour le développement économique local, au service du monde rural et des collectivités, les notaires déploient leurs expertises pour favoriser la réussite individuelle et collective.

Conseil et expertise

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2017, le notariat a traité plus de 600 milliards d'euros de capitaux, dont plus de 22 milliards en collecte d'impôts et taxes pour le compte de l'État et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards d'euros.

Officiers publics, les notaires, nommés par le ministère de la Justice, exercent en profession libérale. Ainsi, rémunérés par leurs clients selon un tarif réglementé, ils ne représentent aucun coût pour l'État et, de plus, engagent personnellement leur responsabilité pour tous les fonds qui transitent dans leurs offices. Ils ont également une responsabilité collective qui garantit le client, dans tous les cas.

AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le notariat joue un rôle majeur auprès des entreprises, du monde rural et des collectivités territoriales, tant par ses compétences juridiques que par sa proximité. La profession offre d'ailleurs aux notaires divers outils pour leur permettre d'élargir leur champ d'action en faveur du développement local, notamment à travers :

- Trois instituts dédiés qui développent les compétences notariales dans ces matières, participent à divers événements tout au long de l'année (conférences, formations, consultations et conventions) et élaborent guides, kits et fiches pratiques ;
- Le Congrès des notaires qui, chaque année, réfléchit sur des thèmes tels que patrimoine professionnel, collectivités territoriales, développement durable, immobilier. Il est suivi de propositions très concrètes d'évolutions législatives ou réglementaires ;
- Les lettres trimestrielles, l'une à destination du monde rural, l'autre des collectivités locales. Transmises par les notaires à tous leurs contacts, elles proposent une étude sur un thème spécifique, des informations juridiques concrètes et les actualités du secteur. La lettre aux collectivités est également routée par Mairie 2000, émanation de l'AMF auprès des associations départementales des maires.

Le notariat en chiffre



**+ DE 600 MILLIARDS
D'EUROS DE CAPITAUX TRAITÉS
EN 2017**

AU SERVICE DES ENTREPRISES

Le notaire accompagne l'entrepreneur pour la création de l'entreprise, dans sa gestion et sa transmission. Sa compétence tient à son expertise juridique et fiscale dans la matière, et à sa connaissance de la situation patrimoniale du chef d'entreprise en tant qu'individu.

L'Institut notarial des entreprises et des sociétés (Ines) apporte son concours aux notaires afin qu'ils soient en mesure de proposer aux entrepreneurs un panel toujours plus large de solutions appropriées. En 2017, l'Ines a participé à de nombreux événements : Salon de l'Agriculture, Salon des Maires et des Collectivités Locales, Salon des Entrepreneurs, etc.

Le notariat en chiffre



**+ DE 7 MILLIARDS
D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES**

Une place essentielle

AU SERVICE DU MONDE RURAL

Le notariat, implanté sur tout le territoire avec une majorité d'offices ruraux ou périurbains, tient une place essentielle dans le monde rural auquel il apporte des solutions juridiques adaptées pour des problématiques telles que les créations de sociétés agricoles, les baux ruraux, la transmission...

L'Institut notarial de l'espace rural et de l'environnement (Inere) aide les notaires à enrichir leur champ d'activité dans ces domaines. À l'écoute des agriculteurs, des éleveurs et de leurs représentants, syndicats, chambres, centres de gestion, il est en relation avec le ministère de l'Agriculture qui le consulte régulièrement.

En lien avec les élus

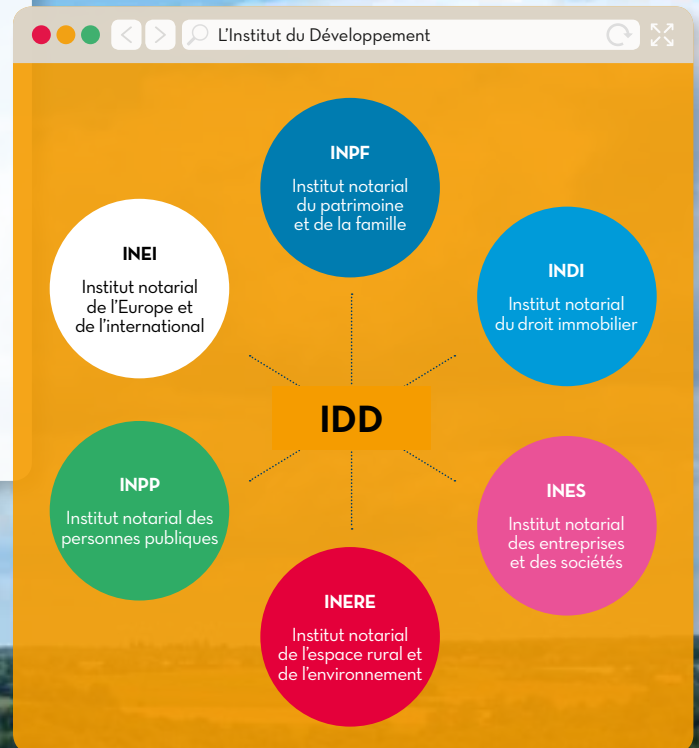
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les collectivités locales (communes, départements, régions, établissements de coopération intercommunale) interviennent dans des situations diverses : l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'environnement, les dons et legs, la gestion de biens, le droit de préemption, l'expropriation... Autant de domaines bien connus des notaires qui, épaulés par l'Institut notarial des personnes publiques (Inpp), leur apportent à la fois le conseil et la sécurité juridique. D'où ce lien étroit des notaires avec les élus qui n'hésitent pas à les consulter. Au-delà de ces consultations, le notariat travaille au service des collectivités locales au travers d'événements comme le Salon des Maires et des Collectivités Locales auquel il participe tous les ans.

L'INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT

Six instituts ont été créés par le CSN pour apporter à chaque notaire de France le fruit de leurs réflexions et travaux sur les domaines d'expertise qui sont les leurs : patrimoine et famille (Inpf), immobilier (Indi), monde rural et environnement (Inere), entreprises (Ines), personnes publiques (Inpp) et clientèle internationale (Inei).

Ces structures sont fédérées par l'Institut du Développement (IDD). Il s'agit de développer les actions et les outils mis en place par chaque institut, les évaluer et les faire connaître aux publics intéressés. La synergie entre les instituts valorise l'apport de compétences complémentaires, notamment via des plateformes de partage.



LES LABELS

« Notaire conseil aux familles » et « Notaire conseil des personnes publiques »

Outre le label NJE (entreprise), deux nouveaux labels ont été proposés aux notaires en 2017 : le label NCF (conseil aux familles) et NCPP (conseil des personnes publiques). Trois autres labels sont en préparation pour un démarrage en 2018 (NCGI : conseil en gestion immobilière ; NCMR : conseil au monde rural ; NCI : conseil pour clientèle internationale).



LES NOTAIRES DANS LES MANIFESTATIONS

Salon de Londres avec l'Indi, Salon international de l'Agriculture avec l'Inere, Salon des Entrepreneurs avec l'Ines, Salon des Maires et des Collectivités Locales avec l'Inpp... Les notaires sont présents dans de nombreux salons au cours desquels ils interviennent lors de conférences thématiques et dispensent de très nombreux conseils offerts sur le stand des Notaires de France.

Salon de l'Agriculture 565 consultations gratuites en neuf jours

15% des consultations ont porté sur le droit rural et le reste sur des thématiques plus grand public comme le droit de la famille, le droit immobilier, le droit fiscal, la profession.

Salon des Entrepreneurs 200 consultations gratuites en deux jours

Une conférence, trois ateliers thématiques et deux web-conférences. Les thèmes abordés lors de ces consultations concernent la création d'entreprise, la protection du patrimoine privé, la forme de structure d'exploitation ou d'exercice, la SCI, le régime matrimonial, le PACS, le bail commercial, la déclaration d'insaisissabilité, les fonds de commerce, la transmission ou cession de l'entreprise, le pacte d'actionnaires et le statut d'autoentrepreneur. Des notaires ont animé une conférence intitulée « Création : le bail commercial et moi ou comment entrer dans des locaux (et en sortir) en toute garantie ? ». Quant aux ateliers, ils ont répondu aux problématiques suivantes : « Prévention des difficultés : entreprendre en toute sérénité », « Protéger vos données sensibles. Quelles solutions pour quels dangers ? » et « Le patrimoine personnel et professionnel du startuper : petites idées pour grands effets ». Enfin, les web-conférences ont repris les deux derniers thèmes des ateliers.

« The France Show 2017 » : 212 consultations gratuites sur 3 jours et 6 conférences

Lors de ces consultations, les notaires ont répondu aux problématiques sur le droit de l'immobilier (44% des consultations), le droit de la famille (32%), le droit fiscal (19%), le rôle du notaire (3%) et la création d'entreprise (2%). Des conférences ont été données par les notaires de l'Indi et de l'Inei tant sur la fiscalité que sur les prix de l'immobilier en France. Ils ont également présenté l'ensemble des domaines d'intervention du notaire. L'objet de ce salon est de promouvoir « l'art de vivre » à la française auprès d'une clientèle britannique constituée de particuliers et d'investisseurs.

Environ 70 consultations gratuites sur trois jours et des mini-conférences organisées à la demande

Les thèmes et les questions abordés lors des consultations étaient principalement en lien avec les préoccupations des communes : renouvellement du bail commercial par la commune sur son domaine privé, succession non réclamée, bien sans maître et procédure, droit de préemption urbain, expropriations, baux emphytéotiques, chemins ruraux. Les trois mini-conférences ont eu pour thématiques : « Qui signe quoi ? », « Droit de préemption et droit de préférence - en matière de parcelles boisées », « Droit de préemption urbain » et « SAFER et droit de préemption ». Environ 250 personnes ont participé à ces mini-conférences.

Le CSN et l'AMF

Signature d'une convention de partenariat entre le CSN et l'AMF

Didier Coiffard, président du Conseil supérieur du notariat (CSN), et François Baroin, président de l'Association des maires de France (AMF), ont signé une convention de partenariat le 17 octobre 2017. Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, les collectivités locales doivent avoir une gestion encore plus dynamique de leur patrimoine. Aux côtés de la DGFIP et de France Domaine, les notaires sont à même d'assister les collectivités lorsqu'elles doivent procéder à l'inventaire de leur patrimoine et à leur évaluation. Ils peuvent aussi proposer leurs services pour la valorisation de ce patrimoine ou la mise en vente de biens.

La convention prévoit notamment que l'AMF informe ses adhérents - 35 500 maires et 1 500 présidents d'EPCI - de l'offre de service des notaires en matière d'évaluation immobilière.



Le CSN et HEC Paris

Le succès d'une formation de haut niveau en management avec HEC Paris

Depuis mai 2017, 152 notaires ont suivi le parcours de formation proposé par le CSN et HEC Paris « Pour des offices performants - Confiance et stratégie ». Il s'inscrit dans le cadre du Plan managérial du notariat. Le cursus de formation se compose de trois modules, de deux journées de cours, puis d'une journée de coaching personnalisé. Les thèmes déclinés sont la stratégie de l'entreprise notariale, la gouvernance et la conduite du changement. Le cursus complet permet au notaire d'obtenir un certificat délivré par HEC Executive Education.



CONGRÈS DES NOTAIRES 2017



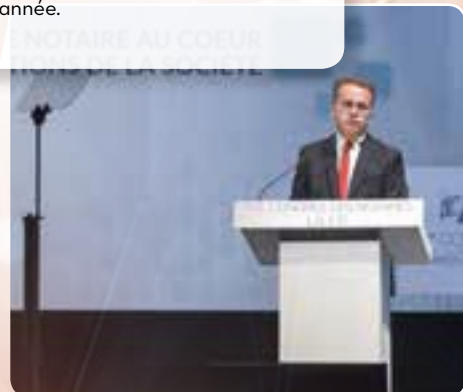
LE NOTAIRE AU CŒUR DES MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Lille
17 au 20
septembre
2017



#FAMILLES #SOLIDARITÉS #NUMÉRIQUE

Le Congrès annuel des notaires est l'occasion pour la profession de se positionner vis-à-vis des enjeux majeurs du monde actuel et de concevoir de nombreuses propositions à destination des pouvoirs publics, sur des thématiques différentes chaque année.



Congrès des Notaires 2017

#Familles #Solidarités #Numérique était le thème du 113^e Congrès des Notaires qui s'est tenu à Lille du 17 au 20 septembre 2017, présidé par Maître Thierry Thomas.

« #FAMILLES. Nouvelles familles, nouveaux liens », « #SOLIDARITÉS. Solidarité bien ordonnée commence par soi-même », « #NUMÉRIQUE. Nous sommes tous des êtres numériques » : les trois commissions et leurs travaux, soumis au vote des quelque 2300 notaires et collaborateurs présents, ont permis d'élaborer 10 propositions pour répondre encore mieux au défi permanent de la sécurité juridique. Chaque année, les propositions formulées et adoptées prennent en considération les lois actuelles et les conjonctures sociétales et proposent ainsi une réécriture de certains articles de lois des différents codes existants (Code civil, Code général des impôts, Code de la voirie routière, Code de la construction et de l'habitation, Code rural et de la pêche maritime, etc.).

Congrès des Notaires 2017

La Première commission sur les familles a permis de se prononcer pour les propositions suivantes :

- Pour un acte notarié de constat de divorce par consentement mutuel ;
- Pour une clarification du régime de la clause d'exclusion de l'administration légale ;
- Pour une simplification et une revalorisation de l'adoption simple de l'enfant majeur du conjoint.

Congrès des Notaires 2017

La Deuxième commission sur la solidarité a permis d'adopter les propositions suivantes :

- Pour une promotion du prêt viager hypothécaire aux fins d'adaptation des logements ;
- Pour une clarification des conditions d'ouverture de l'habilitation familiale ;
- Pour une meilleure efficacité du mandat de protection future ;
- Pour une harmonisation de la publicité des mesures de protection et des outils d'anticipation de la perte d'autonomie.



10

**PROPOSITIONS
POUR LA SÉCURITÉ
JURIDIQUE**

Congrès des Notaires 2017

La Troisième commission sur le numérique a donné lieu à un vote en faveur des propositions suivantes :

- Pour une détermination des modalités d'application de la loi Lemaire du 7 octobre 2016 concernant la mort numérique ;
- Pour une reconnaissance de la donnée numérique à caractère patrimonial ;
- Pour le constat d'une distinction sans équivoque entre blockchain et authenticité.

Congrès des Notaires 2017

Les propositions émises chaque année par le Congrès sont très régulièrement reprises par le législateur dans l'intérêt des citoyens. Depuis 1953, les propositions du Congrès ont contribué à la création de 87 lois, 17 décrets, 8 ordonnances, 2 D.D.O.E.F., 1 règlement du Parlement européen et du Conseil et 1 instruction administrative.

Congrès des Notaires 2017



**PRÈS DE
2 300
NOTAIRES
ET COLLABORATEURS
PRÉSENTS**



Flashez ce code pour trouver plus d'informations sur le 113^e Congrès

LES NOTAIRES, ACTEURS DU RAYONNEMENT DE LA FRANCE DANS LE

MONDE

Le modèle juridique du droit continental qu'incarne le notariat français est un gage de sécurité pour le développement économique et social. Celui-ci inspire d'autres pays via une intense collaboration internationale, et œuvre à la sécurisation des populations.



PROMOUVOIR UN MODÈLE JURIDIQUE PERFORMANT

Le notariat français partage son savoir-faire, promeut et défend le modèle juridique de droit continental à travers plusieurs instances, aux missions diverses, dont le CSN est cofondateur et membre actif : le CNUE, l'ANF, l'UINL et la Fondation pour le droit continental.





COOPÉRER AVEC LE NOTARIAT MONDIAL

Sollicité par de nombreux gouvernements pour apporter son expertise dans le secteur foncier et, plus largement, pour partager ses compétences juridiques, le notariat est engagé dans de multiples actions de coopération à travers le monde : échanges, formations, jumelages, partenariats, manifestations communes. De plus en plus d'États sont conscients qu'une justice fiable, une traçabilité des droits fonciers et immobiliers et des transactions sécurisées, encadrées par le droit de tradition continentale, sont des moteurs de croissance pour les populations locales et facilitent l'investissement étranger. La coopération se traduit aussi par des échanges fructueux et par la solidarité entre les notariats du monde entier, très précieuse, notamment pour répondre aux besoins des familles de plus en plus mobiles.

Grâce à son antériorité, le notariat français peut apporter son savoir-faire pour des résultats tangibles. Ainsi, en 2017, il assure des missions de formation dans le domaine foncier notamment auprès de l'administration camerounaise. Il a également participé activement à la formation de la première promotion d'étudiants du master de droit notariat d'Afrique, à l'université de Niamey (Niger). Enfin, des rencontres franco-chinoises du droit et de la justice ont été organisées à Pékin, en partenariat avec l'ambassade de France en Chine et la Fondation pour le droit continental.

Les Notaires de France accompagnent les Français et les entreprises françaises à l'étranger sur les questions juridiques. Ainsi le notariat français publie, en lien avec le notariat polonais, des fiches franco-polonaises sur le droit des sociétés à destination des entreprises des deux pays et organise des séances d'information juridique gratuite, d'une part avec la Chambre de commerce et d'industrie franco-chinoise à Shanghai,

d'autre part en partenariat avec les services consulaires, que ce soit à Bruxelles, Gdansk, Katowice ou Faro.

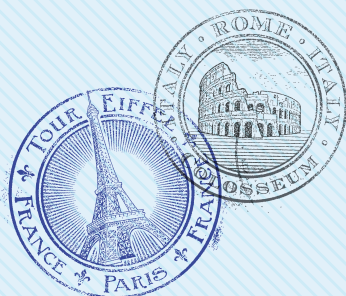
À l'initiative de la Direction générale de la mondialisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le CSN a reçu une délégation de juristes du Golfe, du Moyen-Orient et du Maghreb les 22 et 23 mai. La délégation comprenait des représentants de l'Algérie, du Bahreïn, des Émirats Arabes Unis, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, du Maroc, de la Palestine, du Qatar et de la Tunisie intéressés par le modèle notarial français. Cette rencontre a également été l'occasion de présenter l'expertise notariale française dans le domaine des transactions immobilières, du cadastre et de la publicité foncière et contribuer à la diplomatie économique. À cette occasion, une convention de partenariat a été signée, le 23 mai 2017, entre le ministère de la Justice émirien et le CSN pour renforcer la coopération dans le domaine de la formation et de l'échange d'informations sur les législations réciproques et les procédures d'automatisation des procédures d'authentification juridique et judiciaire.

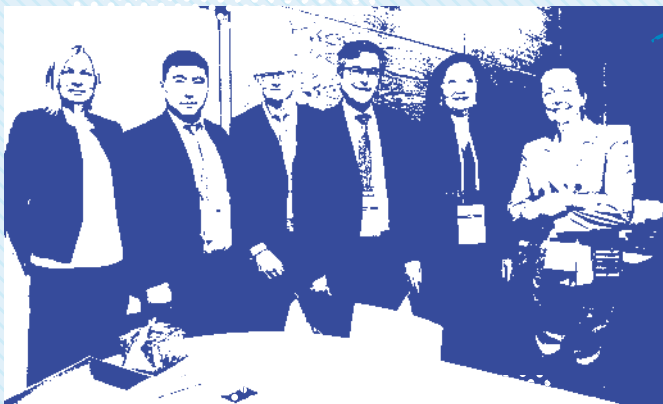
D'autres actions de coopération ont vu une traduction concrète en 2017 : signature d'un accord de coopération focalisé sur la question des procurations avec le notariat italien ou encore renouvellement de l'accord de coopération franco-roumaine pour deux ans.

+ DE 65
CONVENTIONS
DE JUMELAGE

Les jumelages pour une solidarité bienvenue

Plus de 65 conventions de jumelage étaient en cours au 31 décembre 2017, permettant aux notaires français et étrangers de confronter leurs idées et de partager leurs expériences, mais aussi de sensibiliser les pouvoirs publics à certains enjeux majeurs comme la sécurisation juridique du contrat et de la propriété. Le notariat français met son expertise à disposition des gouvernements, des organisations internationales et des notariats étrangers en matière de formation, d'organisation notariale, de déontologie, de lutte contre le blanchiment, de documentation et de création d'outils numériques performants.





SÉCURISER LES POPULATIONS VULNÉRABLES

Le CSN et l'Association du notariat francophone (ANF) sensibilisent les pouvoirs publics à l'absence d'état civil des enfants dans les pays en développement, et notamment en Afrique. Les notaires sont particulièrement sensibilisés à cette réalité, car ils sont tenus dans le cadre de leur mission de vérifier l'état civil des parties. Aujourd'hui, 230 millions d'enfants de moins de 5 ans dans le monde ne sont pas enregistrés par les autorités de leur pays. Il en résulte pour ces enfants de graves difficultés d'accès à l'éducation et à la santé ; ils sont la proie de tous les trafics.

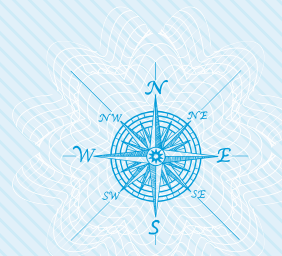
Une action de délivrance d'actes d'état civil aux enfants de Côte d'Ivoire, du 28 mai au 2 juin, a ainsi été portée par Unicef France et Unicef Côte d'Ivoire en partenariat avec le notariat ivoirien et l'ANF.

Les notaires français, sollicités par des pays émergents, s'associent également aux acteurs locaux pour lutter contre l'insécurité foncière et immobilière. L'objectif est de pouvoir leurs citoyens de titres de propriété fiables, et de lutter contre la pauvreté.

Exposition internationale « Astana 2017 »

Énergie du futur et droit de l'environnement

L'exposition internationale « Astana 2017 » a eu lieu du 10 juin au 10 septembre 2017. Consacrée à l'énergie du futur, l'événement a vu la participation de plusieurs dizaines de pays d'Asie, du Moyen-Orient, d'Europe centrale et d'Afrique. Le 13 juillet, le pavillon France a organisé une conférence avec l'université Caspienne d'Astana, le ministère de la Justice, la chambre des notaires du Kazakhstan ; et le Conseil supérieur du notariat représenté par son président, Didier Coiffard, son premier vice-président, Jean-François Humbert, et trois notaires. Les deux tables rondes ont eu pour thématiques : « L'évolution internationale du droit de l'environnement » et « Le notariat comme institution de protection efficace des droits et intérêts légitimes des personnes physiques et morales ».



S'ENGAGER AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

C'est ainsi que des notaires français interviennent tous les ans à la conférence « Terre et pauvreté » organisée par la Banque mondiale réunissant des experts internationaux, afin de développer des solutions performantes. Ils sensibilisent également à cette problématique en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avec laquelle un accord a été signé l'année dernière.

Un institut dédié à l'international

Créé en 2013, l'Institut notarial européen et international (Inei) aide les notaires à appréhender le droit international privé pour répondre aux besoins de citoyens toujours plus mobiles.

La résolution des dossiers nécessite savoir-faire et maîtrise du droit international privé, y compris pour suivre au plus près l'évolution de la législation. À cet égard, l'Inei a mis en place, dès sa création, toute une gamme de formations destinées aux notaires et à leurs collaborateurs.

Le 17 août 2015 entrait en vigueur le nouveau règlement successoral européen sur les successions internationales, que les notaires ont appliqué avec vigilance, grâce aux outils et aux formations développés par l'Inei. Le règlement a en particulier introduit la création du Certificat successoral européen (CSE) qui permet de prouver sa qualité d'héritier ou

de légataire dans un autre pays de l'Union européenne partie au règlement (tous sauf Danemark, Royaume-Uni, Irlande). De ce fait, la profession a organisé un registre des certificats successoraux européens.

En 2017, 592 certificats successoraux européens sont enregistrés de par l'Europe, dont 235 par les seuls notaires français, qui ont effectué 504 recherches de CSE. Les notaires français, luxembourgeois et néerlandais peuvent aussi interroger leurs registres respectifs, interconnectés. Une interconnexion avec le registre belge est prévue pour les prochains mois.

En 2017, l'Inei a poursuivi ses actions de sensibilisation des notaires aux spécificités du droit international, avec notamment l'organisation d'un colloque sur la perception des droits musulmans en droit international français.

CNUE : 4^e Congrès des Notaires d'Europe à Saint-Jacques-de-Compostelle

Du 5 au 7 octobre 2017, Saint-Jacques-de-Compostelle a accueilli près de 600 notaires venus assister au 4^e Congrès des Notaires d'Europe. Organisé par le CNUE, le Congrès s'est penché sur deux thématiques : la protection des consommateurs dans l'environnement juridique et le transfert des sièges des entreprises dans l'Union européenne. Des hauts dirigeants des institutions européennes et espagnoles ainsi que des représentants d'organisations de consommateurs et d'entrepreneurs sont venus échanger avec les notaires des pays de l'Union européenne.

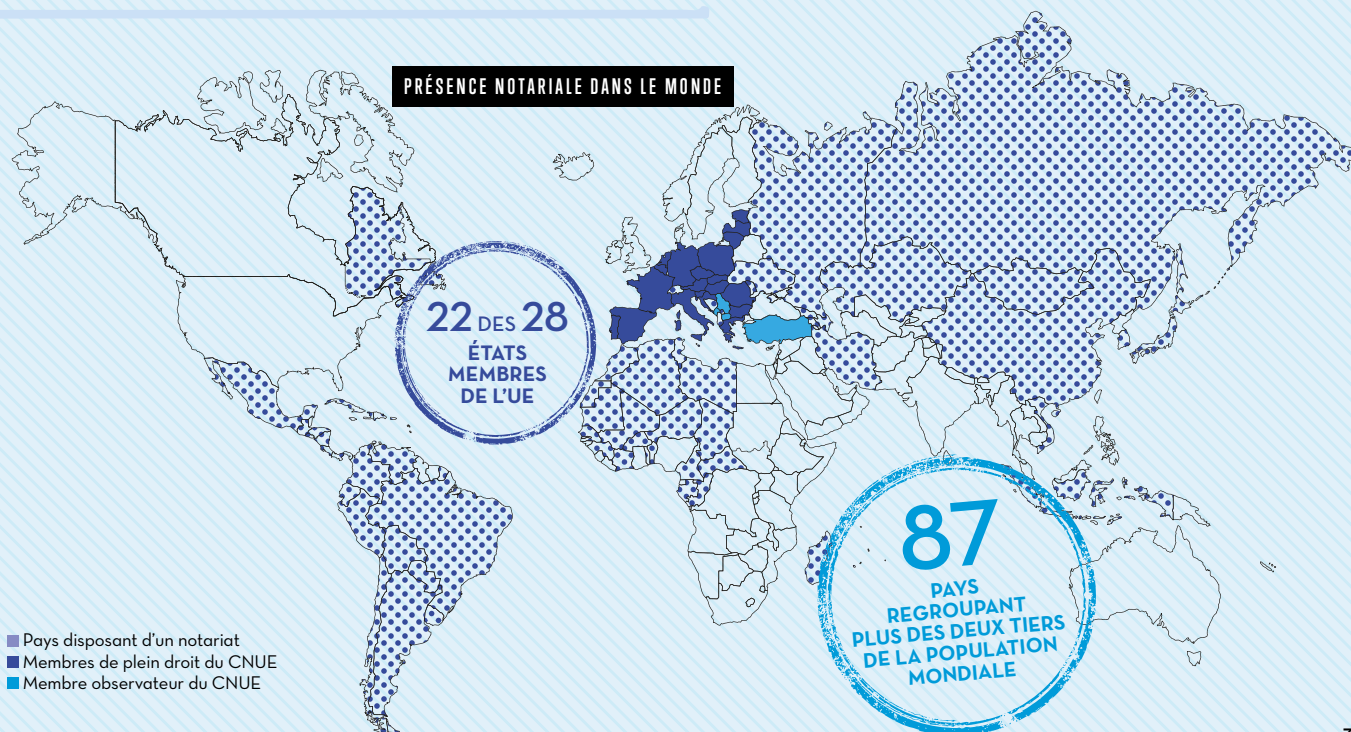
CNUE : M^e Pierre-Luc Vogel, vice-président des notaires d'Europe

Pierre-Luc Vogel, notaire à Saint-Malo, président d'honneur du Conseil supérieur du notariat, a été élu vice-président du CNUE en décembre 2017. Une mission qu'il entend concentrer sur la promotion du savoir-faire notarial et des nouvelles technologies.

Avec un souhait : le partage des connaissances.



PRÉSENCE NOTARIALE DANS LE MONDE



ORGANISATION

DE LA PROFESSION

Pour représenter les notaires, réfléchir et influencer sur le droit, coordonner les actions de formation et adapter les missions... des hommes et des femmes élus s'engagent.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT

Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le Conseil supérieur du notariat (CSN) est un établissement d'utilité publique créé par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Il représente la profession auprès des pouvoirs publics, détermine sa politique générale, contribue à l'évolution du notariat, et fournit des services collectifs aux notaires. Dans ses

relations avec les pouvoirs publics, le CSN contribue à la réflexion sur les évolutions du droit, donne son avis sur les projets de loi ou sur les textes en préparation. L'Assemblée générale du CSN est composée des délégués de cour élus au sein de chaque Conseil régional. Ces délégués sont élus pour quatre ans et renouvelés par moitié tous les deux ans.

LES CONSEILS RÉGIONAUX DES NOTAIRES

La compétence territoriale des 33 Conseils régionaux correspond aux limites des 33 cours d'appel judiciaires situées sur le territoire national en métropole et outre-mer. Les instances régionales des notaires représentent les notaires de leur ressort devant les autorités politiques et judiciaires de la cour d'appel. Les Conseils régionaux assurent diverses fonctions ayant trait à l'organisation de la profession, sur le plan régional et notamment la coordination des actions de formation des notaires.

LES CHAMBRES DÉPARTEMENTALES ET INTERDÉPARTEMENTALES DES NOTAIRES

Les notaires d'un département (parfois de deux voire de trois départements) sont regroupés en compagnies. Chaque compagnie est représentée par une Chambre départementale ou interdépartementale, composée de membres élus parmi les notaires du ou des départements concernés.

Les 72 Chambres des Notaires sont chargées par la loi de faire respecter les règles professionnelles et la déontologie par tous les notaires de leur ressort. Elles organisent l'inspection annuelle de chaque office tant sur le plan comptable que sur le plan juridique. Les rapports d'inspection sont transmis au Parquet.



6 914

OFFICES ET BUREAUX ANNEXES

11 763

NOTAIRES EN FRANCE



1

CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT



33

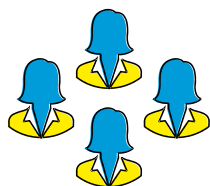
CONSEILS RÉGIONAUX
DES NOTAIRES



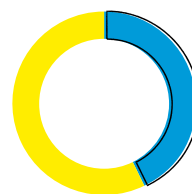
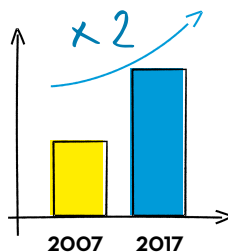
72

CHAMBRES
DES NOTAIRES

L'ÉVOLUTION DE LA PARITÉ HOMMES/FEMMES DES NOTAIRES



5 085
NOTAIRES
SONT
DES FEMMES
(6 678 HOMMES)



43%
DES NOTAIRES
SONT DES
FEMMES
(39% EN 2017)

LES MEMBRES DU BUREAU

Le bureau du CSN se compose de sept membres élus pour deux ans par l'Assemblée générale

Didier Coiffard

PRÉSIDENT
DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT

En charge des affaires internationales



Jean-François Humbert

PREMIER
VICE-PRÉSIDENT

En charge des affaires
internationales et des TIC



Antoine Dejoie

VICE-PRÉSIDENT

En charge de la communication,
du Plan National d'Actions
et de l'ACNF



Philippe Passadori

TRÉSORIER

En charge des affaires
économiques, de la
formation et des relations
sociales



Hervé Paillard

SECÉTAIRE

En charge de la
déontologie, de la discipline,
des cessions, des structures
d'exercice et de la médiation



Marie-Pierre Péré

MEMBRE DU BUREAU

En charge des affaires
immobilières, du développement,
de la qualité et des relations
avec l'Assemblée de Liaison



Hubert Derrien

MEMBRE DU BUREAU

En charge des affaires
juridiques, des affaires
européennes et des
relations avec les CRIDON

Présents sur tout le territoire, les notaires et leurs collaborateurs répondent quotidiennement aux besoins juridiques des citoyens.

LES DONNÉES RÉGIONALES PAR COUR D'APPEL

Ce tableau présente une cartographie de la profession par cour d'appel

COURS	OFFICES	BUREAUX ANNEXES	OFFICES ET BUREAUX ANNEXES	TOTAL NOTAIRES	FEMMES NOTAIRES	HOMMES NOTAIRES	SALARIÉS EN %	ACTES EN %	CHIFFRE D'AFFAIRES EN %
AGEN	80	44	124	143	63	80	1,1%	1,3%	0,9%
AIX-EN-PROVENCE	393	25	418	904	397	507	6,9%	6,9%	7,7%
AMIENS	192	46	238	311	147	164	2,6%	2,6%	2,3%
ANGERS	148	72	220	271	101	170	2,4%	2,6%	2,1%
BASSE-TERRE	21	2	23	34	16	18	0,3%	0,2%	0,3%
BASTIA	38	6	44	65	29	36	0,5%	0,6%	0,5%
BESANÇON	86	44	130	188	88	100	1,6%	1,7%	1,3%
BORDEAUX	215	72	287	451	187	264	3,8%	3,9%	3,7%
BOURGES	72	44	116	124	47	77	1,0%	1,1%	0,9%
CAEN	154	76	230	306	116	190	2,7%	2,6%	2,3%
CHAMBÉRY	126	14	140	302	136	166	2,6%	2,5%	2,6%
COLMAR-METZ	189	4	193	335	152	183	3,6%	4,5%	3,5%
DIJON	121	71	192	227	92	135	2,0%	2,1%	1,7%
DOUAI	275	46	321	588	244	344	5,6%	4,8%	4,7%
FORT-DE-FRANCE	17	2	19	36	24	12	0,3%	0,3%	0,4%
GRENOBLE	188	46	234	371	181	190	2,9%	3,1%	2,7%
LIMOGES	70	55	125	113	39	74	0,9%	1,2%	0,8%
LYON	266	44	310	597	224	373	4,9%	4,9%	5,0%
MONTPELLIER	233	44	277	458	192	266	3,8%	4,0%	3,4%
NANCY	115	33	148	207	96	111	1,7%	1,8%	1,5%
NÎMES	191	31	222	357	150	207	2,5%	2,9%	2,4%
ORLÉANS	154	61	215	278	117	161	2,4%	2,7%	2,2%
PARIS I	356	3	359	1249	611	638	10,6%	7,3%	15,2%
PARIS II	195	29	224	419	202	217	3,5%	3,9%	3,7%
PAU	121	39	160	259	110	149	1,9%	2,4%	2,0%
POITIERS	185	100	285	380	142	238	3,3%	3,4%	3,0%
REIMS	112	51	163	218	86	132	2,0%	1,9%	1,7%
RENNES	483	97	580	916	359	557	8,6%	8,6%	7,7%
RIOM	126	62	188	229	114	115	2,0%	2,1%	1,6%
ROUEN	150	29	179	293	115	178	2,5%	2,7%	2,2%
SAINT-DENIS	24	2	26	64	26	38	0,8%	0,7%	0,9%
TOULOUSE	196	27	223	410	161	249	3,0%	3,3%	2,9%
VERSAILLES	266	35	301	660	321	339	5,6%	5,3%	6,2%
TOTAL GÉNÉRAL	5558	1356	6914	11763	5085	6678	100%	100%	100%

LES NOTAIRES S'ADRESSENT AU

grand

Dans les trains, dans les cafés, dans la rue, dans les médias, sur les réseaux sociaux... la profession prend la parole dans des lieux, parfois inattendus, afin d'expliquer, d'échanger, de conseiller les citoyens.

LES RENCONTRES NOTARIALES 2017 : DES CONSEILS QUI TRANSPORTENT

En 2017, les Rencontres Notariales ont connu une évolution avec encore plus de proximité avec le public. Pour ce faire, mercredi 11 octobre 2017, les Notaires de France ont embarqué à bord de sept trains pour offrir des consultations juridiques anonymes. Les notaires, juristes de proximité et garants du maillage territorial, ont reçu les voyageurs qui le souhaitent, dans un wagon réservé pour l'occasion sur chaque trajet et floqué aux couleurs des Rencontres Notariales. Les sept trains aller-retour concernés étaient : Paris-Calais, Paris-Strasbourg, Paris-Brest, Paris-Bordeaux, Paris-Marseille, Nantes-Lyon et Paris-Toulouse (aller uniquement). En tout, une vingtaine de villes ont été desservies par ces trains.

Les Rencontres Notariales se sont poursuivies après cet événement exceptionnel, le jeudi 12 octobre 2017, dans près d'une centaine de villes. Les Notaires de France se sont mis à disposition de tous, afin d'apporter leurs conseils en matière de droit de la famille, de patrimoine et de l'immobilier. En complément des consultations physiques, le jeudi 12 octobre, des conférences avec retransmissions vidéo ont été organisées ainsi que des consultations téléphoniques pour ceux qui ne pouvaient pas se déplacer.

Les Notaires de France ont lancé, les deux semaines précédant l'événement, une campagne de communication destinée à annoncer et promouvoir l'événement des Rencontres Notariales 2017. Une couverture nationale via la presse, l'affichage traditionnel et digital a permis de promouvoir l'opération auprès du grand public.

MERCREDI 11 OCTOBRE 2017 DANS 7 TRAINS* ET JEUDI 12 OCTOBRE DANS VOTRE VILLE

LES NOTAIRES À VOTRE RENCONTRE

Nos conseils pour aller de l'avant

[Pour connaître les lieux et trajets concernés : rdv sur \[www.notaires.fr\]\(http://www.notaires.fr\) #RN2017](#)

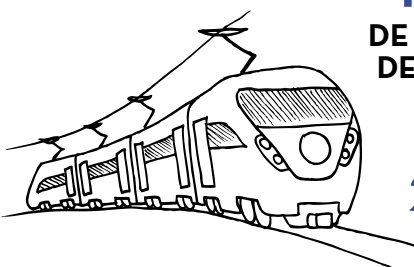
[Pour connaître les lieux et trajets concernés : rdv sur \[www.notaires.fr\]\(http://www.notaires.fr\) #RN2017](#)

CONSULTATIONS OFFERTES ET ANONYMES

Consultations téléphoniques jeudi 12/10 de 18h à 21h. Appelez le 3620 et dites "notaire"

* Accessibles uniquement aux voyageurs munis de billets pour les trains concernés

public



13 TRAJETS
DE TRAIN PROPOSANT
DES CONSULTATIONS

PRÈS DE
20 VILLES
DESSERVIES



LES FACEBOOK LIVE

Cette année, les Notaires de France ont également choisi de permettre aux internautes de poser leurs questions en direct via plusieurs opérations de Facebook Live.

Journée de la Justice en Europe 25 octobre

Les Notaires de France et FemmExpat ont organisé un Facebook Live sur le couple en Europe, le 25 octobre, dans le cadre de la journée européenne de la Justice et des Journées portes ouvertes des Notaires d'Europe. Le Live a été suivi par 5300 personnes.

« **Qui jette des orties chez son voisin les verra pousser dans son jardin.** »
À l'occasion de la Fête des Voisins, le 18 mai, deux notaires ont répondu aux questions des internautes autour de la copropriété. Toujours en partenariat avec Le Figaro, le Live, réalisé sur le plateau du Figaro, a été suivi par 26 030 personnes.

« **S'aimer c'est bien, se protéger c'est mieux.** »
Pour la Saint-Valentin, deux notaires se sont connectés en Facebook Live sur la page Notaires de France pour répondre aux questions des internautes autour du couple. L'opération, en partenariat avec Le Figaro, a été suivie par 531 200 personnes.

Les campagnes de communication régionales

Une dizaine de campagnes de communication ont eu lieu au niveau régional et plus d'une quinzaine d'actions de communication de grande ampleur ont été recensées : journées de l'immobilier régionales, insertion de spot radio ou TV sur les grands médias régionaux, création d'une pièce de théâtre sur la médiation, réalisation d'une fresque visible du ciel pour le Tour de France ou encore publication de magazines spécifiques au notariat en région.



SUR LES ONDES ET LES PLATEAUX

Le Club du Droit sur BFM Business, RMC et le Journal du Dimanche



Sur BFM Business

Depuis octobre 2017, l'émission Le Club du Droit est diffusée chaque week-end et est disponible en replay et podcasts sur les sites et les chaînes de la profession (www.youtube.fr et www.notaires.fr) et de BFM Business (<http://bfmbusiness.bfmtv.com/>).

L'émission propose quatre temps forts avec des notaires en plateau :

- Les actualités juridiques de la semaine ;
- « L'acte de la semaine » : pour décrire et expliquer un acte ;
- « Passez-moi le notaire » : pour répondre à trois questions d'auditeurs et de téléspectateurs ;
- « Le saviez-vous ? » : toutes les actions menées par la profession.

Sur RMC

Chaque semaine également, l'émission « Radio Brunet » sur RMC donne la parole à un notaire, en direct le vendredi pour répondre aux questions des auditeurs, expliquer un acte ou un aspect du droit au quotidien. Les interventions sont disponibles en replay et podcasts sur les sites et les chaînes de la profession www.notaires.fr et de RMC rmc.bfmtv.com/medioplayer/podcast/radiobrunet



Dans le Journal du Dimanche

Tous les deux mois, un dîner-débat réunit autour de la profession des experts, des professeurs ou des élus politiques. Déjudiciarisation, problématique des territoires ou encore numérique et avenir des métiers du droit en France ont été au menu de ces dîners-débats dont les principaux échanges sont ensuite publiés dans le Journal du Dimanche.





CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT



VERSION INTERACTIVE
DU RAPPORT ANNUEL 2017



www.notaires.fr



Crédits : Antoine Dejoie, Shutterstock, Conseil supérieur du notariat, François Girard, Bénédicte Gevaert, Jean-Marc Courdon, Romuald Meigney, Eric Soudan/Alpaca/Andis
wellcom